

Direction des affaires juridiques
et législatives

PAR COURRIEL

Le 2 décembre 2024

Madame Nathalie Roy
Députée de Montarville
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Projet de loi d'intérêt privé n° 213 – Loi concernant certains immeubles situés dans la
Municipalité de Dixville**

Présenté par : M^{me} Geneviève Hébert, députée de Saint-François

Madame la Présidente,

Conformément aux *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale* concernant les projets de loi d'intérêt privé, vous trouverez ci-joint l'original de mon rapport pour le projet de loi d'intérêt privé, dont le titre est énoncé dans l'objet, comme prévu à l'article 38.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La directrice de la législation,



Valérie Roy

p. j. : Rapport

Rapport selon l'article 38 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*
concernant les projets de loi d'intérêt privé

À la présidente de l'Assemblée nationale,

Le projet de loi d'intérêt privé n° 213, *Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville*, a été déposé auprès de la directrice de la législation le 8 novembre 2024.

En vertu de l'article 22 du *Règlement de l'Assemblée nationale* et de l'article 35 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*, le projet de loi d'intérêt privé ne peut être adopté par l'Assemblée nationale pendant la période de travaux en cours.

L'avis publié à la *Gazette officielle du Québec* en vertu de l'article 36 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*, ainsi que ceux publiés dans un journal en vertu de l'article 37 de ces mêmes règles ont été produits et sont conformes à ces articles.

En conséquence, ce projet de loi peut être présenté à l'Assemblée nationale, mais ne peut être adopté pendant la période de travaux en cours

La directrice de la législation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Roy', is positioned above the printed name.

Valérie Roy

Québec, le 2 décembre 2024

ANNEXE AU RAPPORT

Le projet de loi a été déposé auprès de la directrice de la législation le 8 novembre 2024.

L'avis a été publié :

- 1- à la *Gazette officielle du Québec* à la date suivante : 26 octobre 2024;
- 2- dans le journal *Le Progrès* aux dates suivantes : 16 octobre 2024, 23 octobre 2024, 30 octobre 2024 et 6 novembre 2024.

Les copies des avis publiés dans le journal ont été remises auprès de la directrice de la législation.